

**Le Bien public - Mardi, 6 décembre 2005**

**Dijon**

**Juridiction financière**

**Marc Chabert : « Nous veillons à l'exercice de la démocratie »**



Marc Chabert, président du syndicat des juridictions financières, entouré de M. Huet (à gauche), et M. Mériot, vice-présidents du syndicat

Président de la chambre régionale des comptes de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Marc Chabert vient d'être fraîchement élu président du syndicat de la juridiction financière lors du congrès annuel qui se déroulait au palais des Congrès de Dijon. Il répondait à nos questions en présence de M. Mérot et M. Huet tous les deux vice-présidents du syndicat et respectivement présidents des chambres régionales des comptes du Pays-de-la-Loire et du Nord-Pas-de-Calais.

Le Bien public-les dépêches : Quelle est la fonction principale des chambres régionales des comptes ?

Marc Chabert : Tout d'abord un peu d'histoire. En prévision de l'accroissement des compétences des collectivités locales du fait de la loi n°82-213 d'atant du 2 mars 1982, il a été créé dans chaque région, une chambre régionale des comptes dont les membres sont

des magistrats inamovibles. Depuis lors existe dans chaque région une institution spécialisée dans le contrôle des comptes et de la gestion des collectivités territoriales qui est calquée sur le modèle plus ancien de la cour des comptes. Cette institution non seulement juge les comptes des comptables publics mais émet aussi des observations et des avis sur la gestion des ordonnateurs. Les chambres régionales contrôlent toutes les collectivités territoriales de son ressort géographique c'est-à-dire la région, les départements, les communes mais aussi les établissements publics, notamment les hôpitaux, les collèges et lycées, les offices publics d'HLM ainsi que les associations subventionnées par les collectivités locales.

BP-LD : Pourquoi le syndicat se réunit-il en assemblée générale ?

M. C. : Notre assemblée générale annuelle s'attache surtout lorsqu'elle se réunit à répondre à la même question posée l'année précédente : a quoi sert l'argent public ? Ainsi, dans le cadre des chantiers d'orientations stratégiques, nous nous interrogeons sur le positionnement des chambres régionales dans le paysage français afin que celles-ci soient le plus utile possible aux citoyens français. Enfin nous nous réunissons afin de défendre nos intérêts en tant que magistrats.

BP-LD : Votre fonction qui est relativement récente a-t-elle évolué depuis sa création ?

M. C. : Nous avons le sentiment que les évolutions en cours ont tendance à réduire le pouvoir des chambres. Malgré tout, nous restons très indépendants et œuvrons toujours dans le même but que celui qui nous a été assigné en 1982. Nous essayons de rendre le plus souvent compte aux citoyens ce qu'il est fait de l'argent public afin d'éviter les dérives ou gaspillages, lesquels sont fort heureusement rares.

Enfin, nous contrôlons les organismes publics avec la même fréquence qu'au début et veillons de façon rigoureuse à l'exercice de la démocratie dans chacune des régions de France.